

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : ADM
	Année : 2022
	N° Fonction :
	Version : 1

DIRECTEUR INFORMATIQUE (H/F)

1. La fonction de Directeur Informatique

Le Directeur Informatique est responsable de la conception, de la mise en œuvre, de la disponibilité et de l'opérationnalité d'un système d'informations permettant de soutenir la stratégie de l'institution et de répondre aux besoins clients internes.

Dans ce contexte, il coache une équipe d'une vingtaine de personnes et décide de l'allocation des ressources mises à sa disposition et de la gestion des coûts.

Il analyse les besoins de l'institution émis par les différents départements et les différentes directions, propose un plan stratégique et une politique informatique, il évalue les risques et est le garant de la sécurité de l'information.

Il coordonne la transition digitale grâce à un portefeuille de projets performants et modernes de manière à rencontrer pleinement les attentes métiers (Médical et Support).

Il propose les meilleurs outils, en ce compris logiciels, en vue d'appliquer le plan stratégique informatique et de rencontrer les attentes des entités fonctionnelles.

2. Le contenu de la fonction.

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le Directeur IT rapporte au Directeur général et est invité aux réunions du Comité de Direction.

Il est en lien fonctionnel avec les acteurs suivants :

- Internes : l'ensemble des autres directions et des autres départements, les clients internes, etc.
- Fournisseurs : les fournisseurs de systèmes informatiques
- Autres liens externes : Réseau hospitalier, partenaires IT, autres organismes externes...

b) Les missions de la fonction :

Le Directeur IT doit, en tenant compte des principes de fonctionnement du CHRV, assurer les missions générales suivantes :

1. Rencontrer les besoins déterminés par les directions métiers et validés par le Comité de Direction, proposer et appliquer la stratégie déterminée par le Conseil d'administration, dans le respect des budgets déterminés :
 - Elabore le plan stratégique du système d'information sur base des besoins déterminés par les parties prenantes, et en assure le suivi;
 - En fonction du plan stratégique et des priorités définies, établi le budget et les collaborations nécessaires.
 - Propose au Comité de Direction les priorités en cohérence avec le plan stratégique, les besoins des parties prenantes, et en assure l'application ;
 - Est responsable du maintien, du remplacement et de l'évolution du système d'information, en intégrant les innovations technologiques ;
 - Est responsable du fonctionnement continu de l'architecture, des applications et de l'information ;
 - Est responsable de l'acquisition des différents actifs conformes aux projets et au plan stratégique ;
 - Coordonne et pilote le portefeuille de projets du système d'informations;
 - Envisage des solutions créatives pour proposer des nouveaux concepts, idées, produits ou services.

2. Assurer la mise en place d'un plan d'activités et de capacité
 - Définit la conception et la structure d'un plan d'activité et d'un plan de capacité en lien avec un plan stratégique ;
 - S'assure du déroulement des opérations et des projets conforme au plan d'activité et de capacité et du plan stratégique du système d'information ;
 - Communique et fait appliquer le plan validé au sein de son département et assure la communication et la collaboration avec les parties prenantes.

3. Superviser des relations avec les prestataires
 - Coordonne, supervise et gère les relations avec les partenaires IT ;
 - Coordonne, supervise et gère les relations avec les organismes extérieurs partenaires ;
 - Coordonne et supervise les marchés nécessaires avec les départements achats et juridique ;
 - Suit le respect du cadre budgétaire lié aux partenaires externes ;
 - Négocie les conditions des SLA (Service level agreement) en accord avec les différentes directions et s'assure de l'atteinte des résultats prévus ;
 - Veille à l'application d'une approche orientée client par les partenaires externes
 - Veille à la mise en place et au fonctionnement optimal d'un helpdesk efficace pour les membres du personnel et les clients

4. Superviser le service dans un esprit de management :
 - Supervise la répartition du travail, le planning du personnel pour permettre la continuité des services ;
 - Soutient les managers dans l'organisation de leur service en veillant à une collaboration et à une communication réciproque, en établissant des priorités et en expliquant les décisions prises ;
 - Encadre, motive et dirige des équipes en établissant des objectifs annuels et en exécutant des entretiens de fonctionnement et d'évaluation ;

- Encouragement et soutien des managers dans la mise en place de mode de travail favorisant l'amélioration continue et l'orientation client
- Applique l'animation managériale dans son service.

5. Gérer les risques et la sécurité

- Définit, fait valider et fait appliquer une politique de gestion des risques en tenant compte de toutes les contraintes potentielles (y compris techniques, économiques et politiques) suivant les normes industrielles éprouvées (ex : normes iso 27001).
- Assure la sécurité de l'information en collaboration avec les partenaires externes, les clients et les collaborateurs;
- Définit la politique de stockage, d'archivage et de restitution de l'information en assurant la sécurité et la confidentialité.

6. Auditer les risques et opportunités liés aux évolutions des technologies en matière de systèmes d'informations

- Assure une transformation digitale et accompagne le changement nécessaire ;
- Maintien une veille technologique continue ;
- Rapporte les évolutions technologiques, leur impact et les opportunités qui en découlent ;
- Veille au maintien et au développement des compétences spécifiques de ses équipes et propose à cet effet un plan de formation au service RH.

c) **Compétences génériques :**

- Travailler en équipe : Créer et améliorer l'esprit d'équipe en partageant ses avis et ses idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- Gérer le service : Gérer et suivre les délais, les coûts, les activités et les ressources.
- Diriger des équipes : Diriger des équipes en coordonnant leurs activités (de groupe) en fonction des objectifs de l'organisation, en évaluant et en utilisant de manière correcte les compétences des personnes ;
- Agir de manière orientée service : Accompagner des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective ; leur fournir un service personnalisé et entretenir des contacts constructifs ;
- Conseiller : Fournir des conseils à ses interlocuteurs et développer avec eux une relation de confiance basée sur son expertise ;
- Innover : Penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives ;
- Etablir des relations : Construire des relations et des réseaux de contact à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation avec ses pairs et à différents niveaux hiérarchiques ;
- Atteindre les objectifs : S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises ;
- Faire preuve de fiabilité : Agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité.
- Insuffle la culture managériale dans ses équipes.

d) **Compétences spécifiques :**

- Connaissance et maîtrise des systèmes d'information et, plus largement de leur utilisation au sein de l'entreprise ;
- Gestion de projets de grandes ampleurs sur l'installation / la transition vers de nouvelles technologies ;
- Culture des technologies ;
- Capacité de négociation et de communication (impact et force de conviction).

3. Les modalités d'exercice

a) **Grade** : Directeur

b) **Barème** : A8

c) **Horaire** : Horaire variable tel que prévu au règlement de travail. Possibilité de prestations incluant des prestations de soirées et de week-end.

4. Les conditions d'accès

- Titulaire d'une licence universitaire/master ou équivalent assimilé ;
- Expérience de 10 ans en lien avec la fonction (technologies de l'information) et de minimum 5 ans dans la gestion d'une équipe d'au moins 10 personnes
- Réussite de l'examen de sélection.

5. Les atouts

- Disposer d'une expérience dans le secteur hospitalier ;
- Disposer d'une expérience dans une fonction de direction.
- Disposer d'une certification en méthodologie de projet PRINCE
- Disposer d'une certification ITIL